

FICHE D'INSCRIPTION 2024/2025

CAVALIER:	
Licence n°	
Inscription à l'année pour le cours duàh	
Nom:	Prénom :
Date de naissance :	Téléphone :
	En cas d'urgence personne à contacter : Nom + n° tél=
Adresse complète :	
Email:	
Cadre réservé pour les cavaliers de moins de 18 ans :	
<u>Mère :</u>	<u>Père :</u>
Nom et prénom :	Nom et prénom :
Numéro de téléphone :	Numéro de téléphone :
Email :	Email :

-L'inscription est un contrat qui implique un engagement sportif et financier <u>ferme sur</u> <u>l'année complète</u>.

-Je déclare avoir lu le règlement et le respecter :

date et signature

Règlement année 2024 / 2025

Inscription à l'année pour le cours du à h..... à

Licence enfant : 25€00 ou Licence adulte : 36€00

+ Adhésion annuelle : 75€00

+ Année d'équitation pour 1h00 par semaine : 640€00

La licence, l'adhésion et l'année d'équitation doivent être réglées en totalité lors de l'inscription et chaque élève s'engage pour l'année.

Nous proposons d'échelonner le règlement de l'année d'équitation en plusieurs chèques.

Assiduité:

Les élèves inscrits doivent **obligatoirement** assister aux cours de façon **régulière** et **suivie**, le moniteur tient un **registre de présence**. Toute absence prévue doit être signalée 24h à l'avance.

Règlement en 1 fois :

Licence + Adhésion +Règlement de l'année en septembre :

Adultes = 751 € Enfant de moins de 18 ans = 740 €

Enfant = 356€00 (lic +adh + 1er trim)

Ou règlement en 3 fois :

 1^{er} Trimestre : $2^{\grave{e}me}$ Trimestre : $3^{\grave{e}me}$ Trimestre :

Adulte = 367€00 (lic +adh + 1er trim) | Adulte / Enfant : 192 € | Adulte / Enfant : 192 €

Ou règlement en 10 fois :

Septembre : 175€ pour les adultes (lic +adh + 1 ère mensualité)

164€ pour les enfants (lic +adh + 1 ère mensualité)

 Octobre : 64€00
 Janvier : 64€00
 Avril : 64€00

 Novembre : 64€00
 Février : 64€00
 Mai : 64€00

 Décembre : 64€00
 Mars : 64€00
 Juin : 64€00

Pour les règlements en plusieurs mensualités : tous les chèques de l'année doivent être donnés en septembre, ils seront encaissés aux dates convenues au cours de l'année scolaire.

Pour les règlements en espèce : règlement en totalité obligatoire lors de l'inscription